

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 



**PROJET
ÉDUCATIF
DE L'ÉCOLE
LE RELAIS
2023-2027**

PROJET ÉDUCATIF 2023-2027



LE PROJET ÉDUCATIF

TABLE DES MATIÈRES

- 05** BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF
- 06** ENCADREMENTS LÉGAUX
- 08** CONSULTATION MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF
- 09** MISSION, VISION ET VALEURS
- 10** CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT
 - 10** ENVIRONNEMENT EXTERNE
 - 11** ENVIRONNEMENT INTERNE
- 13** FORCES, DÉFIS ET ENJEUX
- 14** ENJEUX
 - 14** LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES
- 15** MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DIRECTRICE

L'École Le Relais, un milieu de vie accueillant

L'école Le Relais est située dans un petit bâtiment pouvant accueillir 8 groupes.

Notre cour a été revitalisée dans la dernière année et nous avons maintenant la chance d'avoir de beaux modules de jeu, adaptés à nos élèves à besoins particuliers.

Notre école accueillant les élèves qui ont les plus grands besoins, nous sommes choyés de pouvoir les aider à s'épanouir, dans un milieu adapté à leurs besoins.

Les élèves sont âgés de 4 à 7 ans. Lorsqu'ils arrivent dans notre établissement, ils demeurent avec nous pour au moins 1 an. Par la suite, chaque année, selon le développement et la progression de leurs apprentissages, nous les dirigeons vers le milieu qui répondra le mieux à leurs besoins.

**MARTIN
CAYA**

PRÉSIDENT

**DIANE
GIRARD**


DIRECTRICE

**ANNE-MARIE
PICARD**

DIR. ADJOINTE

BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative : les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire.



Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère de l'Éducation, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.

ENCADREMENTS

LÉGAUX

Le Projet éducatif est élaboré en respect des éléments prévus dans la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Écoles primaires

Le Projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte: (LIP, article 37)

- le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
- les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
- les cibles visées au terme de la période couverte par le Projet éducatif;
- les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
- la périodicité de l'évaluation du Projet éducatif déterminé en collaboration avec le centre de services scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2^o du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le Plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire.

Le Projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.



La période couverte par le Projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du Plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article

459.3.

(LIP, article 74)

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert.

Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire.

Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

L'ensemble du personnel de l'école

- enseignants
- professionnel
- soutien
- direction

Les parents

Les membres du

Conseil d'établissement

Les membres de la communauté

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

- L'ensemble du personnel de l'école (enseignants, professionnels, de soutien, direction)
- Les membres du Conseil d'établissement

MISSION

La mission décrit la raison d'être d'une organisation.

Notre Mission :

Soutenir le dépassement de soi un battement d'aile à la fois

VISION

La vision décrit l'avenir que l'organisation souhaite bâtir, ce qu'elle veut devenir à moyen et à long terme. Elle est claire et inspirante pour les membres de l'organisation.

Notre vision :

Un milieu de vie unique qui vise à développer le plein potentiel d'élèves à besoins particuliers.

VALEURS

Les valeurs représentent les normes de conduite autant pour les élèves que pour le personnel. Elles sont les dispositions intérieures permettant aux gens d'agir tant de manière indépendante qu'en interdépendance.

L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Ouverture :

- Vérifier sa compréhension du point de vue ou de l'action de l'autre avec la personne concernée
- Écouter et accueillir le point de vue de l'autre lorsqu'il diffère du nôtre

Bienveillance :

- Utiliser les trois tamis de Socrate avant de parler
- Respect et solidarité face aux actions et aux idées des autres
- Proposer son aide ou son temps à un collègue en difficulté

Engagement :

- Partager, s'intéresser et expérimenter les nouvelles approches
- Travailler pour répondre aux besoins de tous
- Participer activement aux rencontres

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT

ENVIRONNEMENT EXTERNE

Facteurs externes qui exercent une influence sur les moyens mis en place par l'école ou le centre.

10 / 10

IMSE

(indice de défavorisation de l'école)

8 / 10

ISFR

(indice du seuil de faible revenu)

Type de territoire

Tout le territoire du Centre de services scolaire

Deschênes

Données géographiques

Territoire très étendu.

Tous les élèves sont voyagés par minibus ou par berline.

Partenaires et organismes

Centre communautaire Drummondville sud
 Tablée populaire
 Kiwanis
 CIUSSS
 Interval
 Centre de Pédiatrie sociale
 SQ et Service Incendie de Drummondville

Données

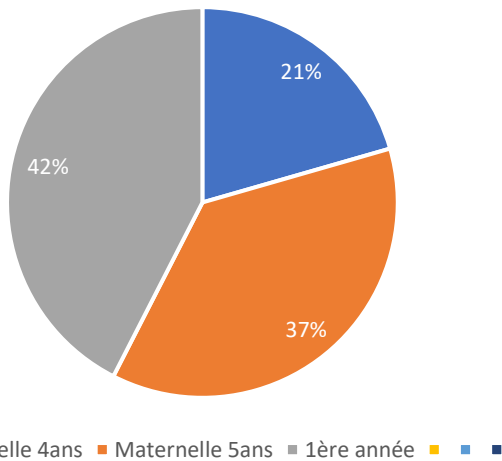
ethnoculturelles

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT

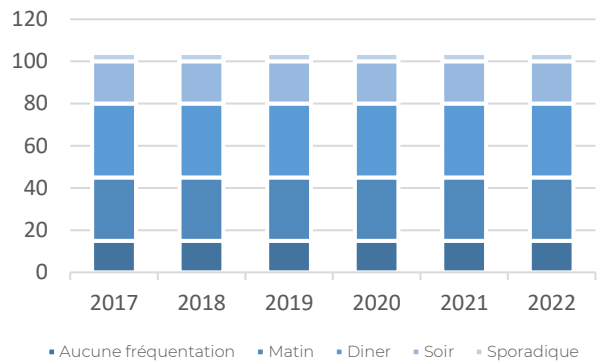
ENVIRONNEMENT INTERNE

Situation relative aux élèves et à leur réussite, au personnel et à l'organisation scolaire.

Nombre d'élèves par niveau (%)



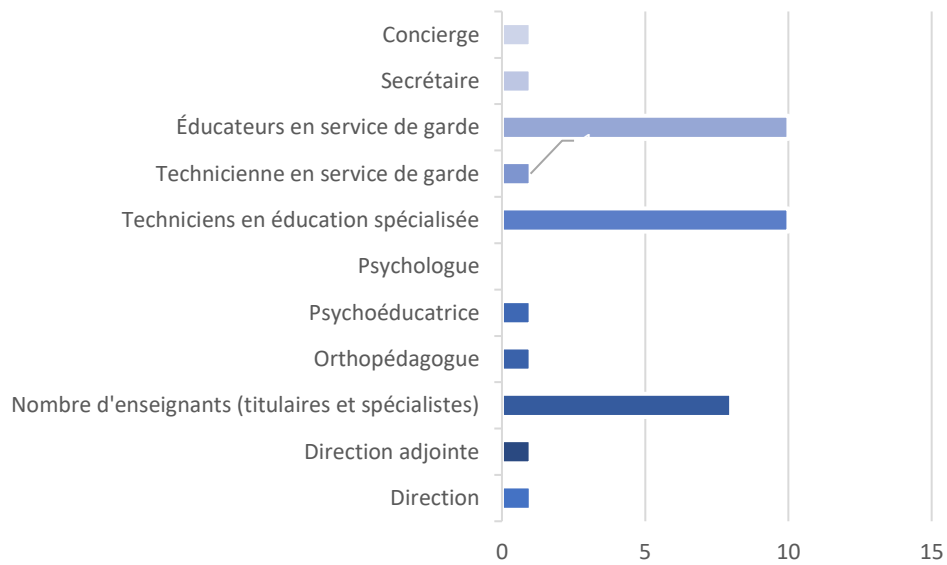
Fréquentation au service de garde



Offre de services	
Nombre de groupes d'adaptation scolaire	8 groupes 2 maternelles 4 ans 3 maternelles 5 ans 3 groupes 1 ^{re} année

Équipe-école

Répartition du personnel par catégorie d'emploi



FORCES, DÉFIS ET ENJEUX

Les forces et les défis sont décrits suite à l'analyse complète de l'environnement externe et interne. Ils peuvent concerner différents aspects (taux de réussite, sentiment de sécurité à l'école, la communication, etc....).



ENJEU 1

LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES

Orientation 1 (en cohérence avec le PEVR) Accroître la réussite scolaire des élèves			
Objectifs	Indicateurs	Situation 22-23	Cible 2027
<p>Objectif 1</p> <p>Offrir à tous les élèves des interventions adaptées à leurs besoins en prenant compte de la zone proximale de développement</p>	<p>Le nombre de PI et le nombre de mise à jour durant l'année</p>	<p>100%</p> <p>0%</p>	<p>100%</p> <p>80%</p>
<p>Objectif 2</p> <p>Faciliter la compréhension en lecture des élèves en les outillant de stratégies</p>			

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif 2023-2027 de l'école primaire Le Relais est adopté par le Conseil d'établissement le 12 avril 2023 lors d'une séance ordinaire.

Le conseil d'établissement procède, dès cette adoption, à la diffusion de ce projet éducatif à tous les parents de l'école. Un courriel du président du Conseil d'établissement est acheminé à tous les parents et contient copie du projet éducatif 2023-2027 en fichier attaché. Le présent document est accessible en s'adressant au président du Conseil d'établissement, au bureau de la direction d'établissement ou au secrétariat de l'école.

La direction d'école est mandatée pour élaborer et piloter avec l'équipe-école le plan d'action qui priorise les meilleurs moyens pour poursuivre l'atteinte des objectifs de ce projet éducatif. Elle doit mobiliser tout son personnel, créer des moments de travail commun et observer la progression des apprentissages des élèves.

La direction d'école présente annuellement à la dernière séance du conseil d'établissement (séance de juin de chaque année) la reddition de compte de ce plan d'action qui démontre les actions réalisées, les suivis et l'engagement des actions pour l'année suivante.

Signé le 12 avril 2023 à Drummondville

Monsieur Martin Caya, président du Conseil d'établissement

Madame Diane Girard, directrice d'établissement

Madame Anne-Marie Picard, direction adjointe